

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE M. AMI LIÈVRE, DÉPUTÉ (GROUPE SOCIALISTE), INTITULÉE "FERMETURE DU LABORATOIRE CANTONAL, SUITE ET FIN ?" (N°2984)

Le Gouvernement a pris connaissance de la question écrite citée en titre et y répond comme suit.

En préambule, le Gouvernement tient à relever que les Services directement concernés par la fermeture du laboratoire sont capables de mener à bien leurs missions en collaborant avec différents laboratoires publics et privés, avec toutefois une perte de flexibilité et des processus plus complexes.

- 1. Dans le cadre de la Commission de suivi des effets des décisions OPTIMA, le Gouvernement peut-il nous dire maintenant si les économies de 100'000 francs prévues par la fermeture du laboratoire cantonal ont été réalisées, si oui, de quelle manière ?**

En comparant le coût hypothétique en cas de maintien du laboratoire (simulation) et les comptes 2017 du SCAV (sans laboratoire), l'économie annuelle nette est d'environ 247'000 CHF.

Par ailleurs, des coûts uniques dus à la fermeture du laboratoire sont à prendre en compte pour un montant de 236'000 CHF en 2017 (427'128 – 200'000 + 49'000 – 40'000), y compris la faillite (49'000 francs) et après déduction de diverses recettes (40'000 francs). Il est important de signaler que le budget estimé pour la transformation à venir des locaux du laboratoire se monte à 200'000 francs, et que ce montant n'est pas encore utilisé.

Les détails chiffrés sont présentés dans le tableau annexé.

- 2. Le matériel du laboratoire, aussi coûteux que performant a-t-il trouvé preneur à la suite de la mort du directeur du Laboratoire ABL Analytics et de la faillite de sa société ?**

Le matériel a fait l'objet de différents lots, vendus à plusieurs acheteurs. Certains biens, trop vieux ou plus en état de fonctionner, n'ont toutefois pas trouvé preneur.

- 3. L'Etat a-t-il récupéré les 49'000 francs demandés comme créance dans le cadre du traitement de la faillite de cette société ?**

La procédure de faillite est toujours ouverte. Au vu de la situation, il est fort probable que l'Etat ne retrouve pas le montant en question.

- 4. Les locaux, qui comprenaient des installations très sophistiquées telles que des paillasses, des conduites de gaz, des systèmes de ventilations, etc. ont-ils été modifiés pour d'autres usages ? Si oui, combien cela a-t-il coûté à l'Etat ? Si non, qu'est-il envisagé d'en faire ?**

Plusieurs réflexions ont été menées afin de mieux utiliser ces locaux, notamment en prenant en compte le développement des prestations psychiatriques du Centre médico-psychologique (CMP), d'une part, des besoins nouveaux au sein du Service de l'action sociale (SAS) d'autre part, mais également le besoin de disposer pour le bâtiment d'une véritable salle de conférence et d'une cafétéria.

À ce jour toutefois, les locaux sont restés en l'état. Une proposition concrète doit être soumise prochainement au Gouvernement, en intégrant la Caisse de pension pour les travaux de transformation.

- 5. Lors du débat du 23 mars 2016, relatif à la motion No 1136 du groupe Verts et consorts, le Ministre de la santé et le représentant du groupe PLR ont tous deux invoqué, pour justifier la fermeture de ce laboratoire, le fait que les analyses liées à la construction de l'A16 et à la suppression de la décharge de Bonfol se termineraient à la fin de l'année 2016. Or, selon nos informations, ces contrôles se poursuivront pendant les 10 prochaines années pour Bonfol et pendant les 3 prochaines années au moins pour l'A16. De ce fait, le Gouvernement ne pense-t-il pas que la commission OPTIMA et le Parlement ont été mal informés lors des débats relatifs à cet objet ?**

Pour l'autoroute, les analyses liées à la construction de l'A16 devraient en effet se poursuivre encore 3 ans après la mise en service de chaque tronçon, mais à un niveau bien inférieur comme l'indique les montants dans le tableau annexé.

Concrètement, des contrôles sont encore effectués dans le secteur du dernier tronçon ouvert à fin 2016 (région Delémont) jusqu'à l'année prochaine (2019). Il s'agit essentiellement de contrôles de niveaux d'eau dans les nappes phréatiques et autres sources pour vérifier l'impact de la construction de l'A16, comprenant ponctuellement des analyses à faire en laboratoire. D'autres contrôles sont encore en cours à la décharge de la Combe Vatelain qui devrait être remise en état l'année prochaine.

Après cette échéance de 3 ans, si l'utilité des contrôles est encore avérée (par exemple la Milandrine et le suivi des eaux superficielles et souterraines en Ajoie), l'Office fédéral des routes, propriétaire des installations dès leur mise en service, mandatera alors des laboratoires selon les procédures de marchés publics. L'information donnée à l'époque, à savoir que ces prestations ne pouvaient pas être garanties au laboratoire cantonal, est donc confirmée.

Pour la décharge de Bonfol, les analyses de haute-surveillance se poursuivent pour un volume d'affaire annuel d'environ 50'000 francs. Ce programme sera maintenu encore 5 années, puis progressivement en fonction des résultats redimensionné à la baisse.

À l'époque, il avait été mentionné que les analyses diminueraient nettement dès la mise en service des tronçons autoroutiers (Bure-Porrentruy en 2014 et Delémont-Est y compris tunnel de Choindez en 2016) et dès la fin du chantier d'assainissement à Bonfol, et que ces prestations ne suffiraient pas à occuper suffisamment le laboratoire cantonal. Les chiffres confirment ainsi ces indications.

- 6. Sachant que SCAV n'utilisait ce laboratoire qu'à un taux de 20% alors que le 80% du temps il l'était par l'Office de l'Environnement, était-il normal que sa suppression ait été essentiellement discutée dans la Commission spéciale par l'ancien Ministre de la santé et l'ancienne Vétérinaire cantonale ?**

Les décisions ayant été prises dans le cadre du programme OPTIMA, le Gouvernement actuel n'entend pas revenir sur des décisions et des processus passés, ayant par ailleurs été validés par le Parlement.

- 7. Enfin des ajustements administratifs, techniques ou financiers doivent-ils encore être pris pour que la suppression de cette unité administrative soit sans conséquence sur la santé et la qualité de vie de nos concitoyens ou peut-on d'ores et déjà affirmer que le problème est maintenant définitivement résolu ?**

La suppression du laboratoire cantonal implique sans aucun doute une planification et une coordination encore plus rigoureuse pour les prélèvements des échantillons et leur transport, notamment pour ceux nécessitant une température contrôlée. Ces nouvelles procédures réduisent la flexibilité des contrôles (jours et horaires fixes pour les prélèvements de denrées alimentaires par exemple).

Les ajustements sont cependant aujourd'hui effectifs sans jamais avoir mis en danger la santé de la population ou la protection l'environnement. Cependant, comme dans tout processus de contrôle et administratif, en cas de besoins, les améliorations nécessaires seront prises.

Delémont, le 15 mai 2018

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière



Gladys Winkler Docourt

COUTS DES ANALYSES SCAV ET ENV POUR L'ETAT

Libellé	COMPTE 2013	COMPTE 2014	COMPTE 2017	2017: Si laboratoire n'avait pas fermé
a) Charges de la comptabilité	1'035'493	1'069'472	326'370	1'018'472
Charges salariales	533'800	533'800	-	533'800
Formation et perfectionnement personnel				
Fourniture de bureau	1'480	1'480	-	1'480
Matériel d'exploitation	79'500	79'500	-	79'500
Imprimés, publications	1'200	1'200	-	1'200
Appareils de laboratoire et ustensiles	10'000	5'000	-	5'000
Elimination de déchets	1'500	1'500	-	1'500
Prestations analytiques à charge du SCAV	4'292	5'141	127'305	5'141
Prestations analytiques à charge d'ENV*	310'000	351'000	194'065	300'000
Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	14'253	10'535	-	10'535
Impôts et taxes (TVA taux forfaitaire)	8'186	8'888	-	8'888
Entretien machines, appareils, véhicules	63'000	63'000	-	63'000
Dédommagements, frais de déplacements	6'053	5'902	-	5'902
Maintenance logiciel	2'229	2'528	5'000	2'528
b) Charges supplétives	177'075	177'075	48'529	177'075
Investissements de remplacements (matériel)	96'500	96'500	1'454	96'500
Mobilier	4'000	4'000	-	4'000
Locaux	29'375	29'375	29'375	29'375
Informatique	47'200	47'200	17'700	47'200
Prestations de services internes non facturés (IUR, ECT, CF, SDB, SRH, CHA, TRG)	p.m.	p.m.	-	p.m.
c) Total des charges (a+b)	1'212'568	1'246'547	374'899	1'195'547
Emoluments et ventes (y.c. TVA)	-227'437	-265'207	-20'358	-270'000
Subvention fédérale a16	-292'000	-69'869	-30'038	-30'000
DIB	-38'000	-50'513	-26'424	-50'513
d) Total des recettes de tiers	-557'437	-385'589	-76'820	-350'513
e) Excédent de charges avant prestations internes non facturées (c+d)	655'131	860'958	298'079	845'034
h) Prestations internes non facturées*	-310'000	-351'000	-	-300'000
j) Résultats actuels (c+d+h) { + = pertes , excédent de charges}	345'131	509'958	298'079	545'034
Economie en 2017			240'953	

* ces coûts/recettes internes n'étaient à l'époque pas imputés

* ces coûts/recettes internes n'étaient à l'époque pas imputés

Coûts uniques

coûts uniques directs dus à la fermeture du laboratoire		427'128
transformation (à venir en 2018)		200'000
mandats		44'828
indemnités de départ		180'000
destruction déchets spéciaux		2'300
recettes uniques dues à la fermeture du laboratoire (vente)		40'000
perte liée à la faillite ABL analytics		49'000
Excédents de coûts uniques dus à la fermeture*		436'128

dont les 200'000.- pas encore été utilisés.